



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/CSTG-10

Genève, le 10 août 2020

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018)
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

**Objet: Séances plénières des Commissions d'études de l'UIT-D pendant les prochaines réunions des Groupes du Rapporteur de l'UIT-D – Séance plénière de la Commission d'études 1: 21 septembre 2020 et séance plénière de la Commission d'études 2: 5 octobre 2020**

Madame, Monsieur,

Suite à la Lettre circulaire [BDT/DKH/CSTG-09](#) du 24 juin 2020, par laquelle vous étiez invités aux réunions de 2020 des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D (CE 1), du 21 septembre au 2 octobre 2020, ainsi que de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (CE 2), du 5 au 16 octobre 2020, il a été décidé d'organiser des séances plénières des CE 1 et 2 pendant ces réunions. La séance plénière de la CE 1 aura lieu le 21 septembre 2020 et celle de la CE 2 se tiendra le 5 octobre 2020.

Cette décision a été prise en concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la CE 1 de l'UIT D, et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la CE 2 de l'UIT-D, compte tenu des vues récemment exprimées par les membres au sujet de la nécessité de renforcer les synergies entre les activités menées au titre des Questions confiées aux commissions d'études et les autres activités menées à bien au sein du BDT, notamment les priorités thématiques et les initiatives régionales de l'UIT-D. Les séances plénières seront consacrées à l'examen de contributions pertinentes, notamment de propositions concernant de futurs sujets d'étude pour la prochaine période d'études, l'amélioration des méthodes de travail et les besoins et les priorités des Commissions d'études de l'UIT-D qui se font jour, en tenant compte des difficultés et des possibilités liées à la pandémie mondiale de COVID-19. Les résultats des séances plénières seront présentés au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).

Compte tenu des inquiétudes qui subsistent concernant la pandémie de COVID-19 dans le monde, les séances plénières de la CE 1 et de la CE 2 seront organisées de façon entièrement virtuelle, tout comme les réunions des Groupes du Rapporteur. Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces séances plénières seront publiés en temps utile sur le site web de chaque réunion (voir l'Annexe 1). Vous trouverez dans l'Annexe 2 des renseignements détaillés sur les modalités d'inscription et de soumission des contributions, ainsi que d'autres renseignements pratiques. Des renseignements sur d'autres dispositions seront communiqués aux participants inscrits.

Le Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (par téléphone: +41 22 730 5999 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).

Je vous remercie pour votre compréhension et votre disponibilité, ainsi que pour le soutien constant que vous apportez aux Commissions d'études de l'UIT-D.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

## ANNEXE 1

### Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

---

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des **réunions des Groupes du Rapporteur et des séances plénières des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D** sont accessibles via les liens ci-dessous:

**Pages pertinentes du site web pour les Groupes du Rapporteur et la séance plénière de la Commission d'études 1 de l'UIT-D:**

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de février 2020](#)

**Pages pertinentes du site web pour les Groupes du Rapporteur et la séance plénière de la Commission d'études 2 de l'UIT-D:**

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de février 2020](#)

## ANNEXE 2

### Inscription, interprétation, sous-titrage en temps réel et accès aux salles de réunion virtuelles pour les séances plénières de la CE 1 et de la CE 2

#### Inscription en ligne

---

L'**inscription** aux séances plénières virtuelles de la CE 1 et de la CE 2 est obligatoire et se fera **uniquement en ligne**, via les liens suivants:

Pour la séance plénière de la CE 1: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00007923>

Pour la séance plénière de la CE 2: <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00008047>

Les participants qui se sont déjà inscrits pour les réunions des Groupes du Rapporteur de la CE 1 et de la CE 2 n'ont pas besoin de se réinscrire. Ils recevront automatiquement une nouvelle lettre de confirmation de leur inscription incluant la séance plénière concernée.

Les participants titulaires d'un compte TIES peuvent s'inscrire à ces séances en utilisant leurs identifiants TIES (nom d'utilisateur et mot de passe).

Les participants qui n'ont pas de compte TIES peuvent créer un compte utilisateur en suivant les étapes indiquées à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

**Note:** Les comptes utilisateur des participants ayant déjà créé un compte lors de leur inscription aux précédentes réunions des Commissions d'études de l'UIT-D sont toujours valides.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).

#### Interprétation et sous-titrage en temps réel

---

L'interprétation et le sous-titrage en temps réel seront assurés lors des séances plénières de la CE 1 et de la CE 2, en fonction des demandes des participants. Lors de l'inscription, les participants ayant besoin d'une langue autre que l'anglais doivent sélectionner la langue de leur choix dans la liste figurant dans le formulaire (arabe, chinois, français, russe ou espagnol).

#### Accès aux salles de réunion virtuelles

---

Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme mise en place pour ces réunions virtuelles seront communiquées par courrier électronique aux participants dûment inscrits, une fois que la décision aura été prise concernant la plate-forme qui sera utilisée. Seuls les participants dûment inscrits aux réunions auront accès aux salles de réunions virtuelles.

Peu de temps avant la tenue des réunions virtuelles, tous les participants inscrits seront contactés par courrier électronique pour effectuer un test de la plate-forme en ligne. Dans ce contexte, les participants sont priés de s'inscrire au plus tôt.

## Questions à l'étude

---

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-17, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: site web de la Commission d'études 1 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=1>) et site web de la Commission d'études 2 (<https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=2>).

## Contributions aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D

---

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT-D seront très appréciées. N'hésitez pas à coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions pouvant être présentées aux prochaines séances plénières de la CE 1 et de la CE 2 se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions reçues **au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans la contribution. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des États Membres, des Membres du Secteur, les Associés, les établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études **en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: [http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/contributions/sg\\_v2/index.asp?lg=2&prd=2018](http://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/contributions/sg_v2/index.asp?lg=2&prd=2018). Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément au § 13.2.2 de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, la date limite pour la soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction a été fixée au **8 septembre 2020** pour la Commission d'études 1 et au **22 septembre 2020** pour la Commission d'études 2.

## Documentation, collaboration et contacts en réseaux

---

Les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D se déroulent sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'utiliser leurs ordinateurs pour télécharger localement tous les documents de réunion et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible ici: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx>.

Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation électronique des collaborateurs aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, dotée de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles ici: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/collaborative-tools.aspx>.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs et l'outil de synchronisation. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

## Coordonnées du Secrétariat

---

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone: +41 22 730 5999).

---